Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 20 juin 2025 à 20h.**

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2025.

II - Délibérations

- Admission en non-valeur
- Proposition d'acquisition d'environ 80m² sur la parcelle AE 252
- Droit d'occupation antenne mobile – Remboursement partiel 2025
- Répartition des sièges communautaires / Prochaine mandature
- Achat de la parcelle AC 189
- Délibération Modificative Budgétaire 01/2025

III - Délégation

Droit de préemption.

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- Programme « Action à Gain Rapide » du SIEDS
- Travaux aux Grands Ajoncs
- FIPE (Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance)
- Succession CORNUAU
- Point sur les impayés
- Résidence privée Ammonite
- Vidéoprotection

VI – Tour de table

le maire, Jérôme BILLEROT
le 12/06/2025

MAIRIE D'EXIREUIL 79400 DEUX-SEVRES R.F.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 12 juin 2025

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 15 • Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusée représentée : DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à ECALE Alain)

Excusées : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée

Monsieur le Maire présente la procuration réceptionnée en mairie :
- Mme DECARSIN Mélanie donnant procuration à M. ECALE Alain

Désignation du secrétaire de séance : GAUDET Vincent

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

2025-06-01 - Admission en non-valeur

Madame Marie-Claude PAPET détaille au conseil municipal un état de non-valeur présenté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Maixent-l'École :

- 9,10€ : créances éteintes

Cet état concerne une facture communale pour les services périscolaires / 2023 d'un foyer domicilié à Exireuil de 9€ et un arrondi sur un titre réalisé au nom d'une commune voisine pour 0,10€.

La trésorerie, au regard de ces titres irrécouvrables, demande à la Commune d'effacer ces dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acter les créances admises en non-valeur pour un montant total de 9,10€ (compte 6541) ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la décision d'admission en non-valeur et à réaliser les écritures comptables qui en découlent.

2025-06-02 - Proposition d'acquisition d'environ 80m² sur la parcelle AE 252

Comme suite aux délibérations :

2020-10-12 validant le projet d'installation d'une antenne mobile au niveau du stade

2024-12-07 validant la proposition d'acquisition de CELNEX d'environ 80m² sur la parcelle AE 252

Au regard des dernières informations reçues en mairie lors de la préparation de l'acte notarié ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de compléter la délibération 2024-12-07 à savoir :

ACCEPTE la vente de la portion de la parcelle section AE numéro 252, sise à Exireuil (79400) Stade d'Exireuil – Rue du Stade d'une surface d'environ 80m² moyennant le prix de 70 000,00 Euros Nets (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS NETS) avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la Société ON TOWER FRANCE ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT France.

AUTORISE Monsieur Jérôme BILLEROT, Maire, à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

- Il est également précisé que depuis la délibération 2024-12-07, la parcelle a été bornée. Celle-ci est à présent cadastrée AE n°578 pour une superficie de 71m².

2025-06-03 - Droit d'occupation antenne mobile – Remboursement partiel 2025

Selon la délibération 2021-12-01, la commune a conventionné avec ON TOWER France pour les droits d'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée AE n°252 où se situe le pylône pour antennes mobiles.

Au regard de la redevance d'occupation versée pour l'année 2025, soit 5 334,56€ ;

Au regard du projet de vente de cette même parcelle ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à rembourser le trop-perçu en fonction de la date de cession de la parcelle AE n°252.

2025-06-04 - Répartition des sièges communautaires / Prochaine mandature

Monsieur le maire expose que la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, la composition du conseil communautaire

pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon une des modalités suivantes :

1/ selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci

2/ A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, le Préfet fixera à 40 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de commune Haut Val de Sèvre un accord local, fixant à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Nombre de délégués par commune
Saint-Maixent-l'Ecole	10
La Crèche	8
Azay-le-Brûlé	2
Cherveux	2
Pamproux	2
Nanteuil	2
Exireuil	2
Sainte-Néomaye	2
Saivres	2
Saint-Martin de Saint-Maixent	2
François	2
Augé	2
Souvigné	2
Romans	1
Sainte Eanne	1
Soudan	1
Salles	1
Bougon	1
Avon	1
TOTAL	**46**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6-1,

Considérant l'avis unanime rendu par la conférence des maires le 4 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Haut Val de Sèvre réparti comme suit :

Commune	Nombre de délégués par commune
Saint-Maixent-l'Ecole	10
La Crèche	8
Azay-le-Brûlé	2
Cherveux	2
Pamproux	2
Nanteuil	2
Exireuil	2
Sainte-Néomaye	2
Saivres	2
Saint-Martin de Saint-Maixent	2
François	2
Augé	2
Souvigné	2
Romans	1
Sainte Eanne	1
Soudan	1
Salles	1
Bougon	1
Avon	1
TOTAL	**46**

- autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-06-05 - Achat de la parcelle AC 189

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, suite à la dernière réunion du 23 mai, une proposition d'acquisition a été faite aux propriétaires de la parcelle AC 189.

Le terrain est situé « rue de l'Herse » à Exireuil.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la circulation sur la rue de l'Herse et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle qui se trouve le long de la rue de l'Herse, en continuité du parking de l'ancien cimetière et en limite de l'atelier communal ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget principal de la Commune du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu que l'estimation du bien par le service des Domaines ne sera pas demandée (en dessous du seuil pour une transaction amiable) ;

Vu les accords écrits des propriétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 189 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain (cadastré AC 189 de 53a et 60ca)
  - au prix de 1 913,52€
  - avec prise en charge des frais d'acte notariés.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents, actes et dépenses liés à cette affaire.

2025-06-06 - Délibération Modificative Budgétaire 01/2025

Monsieur le maire donne la parole à Madame Marie-Claude PAPET.

Le budget dissous de la Caisse des Écoles 2024 n'a pas été mentionné, suite à une erreur matérielle, au BP principal de la Commune 2025.

Aussi, il est proposé de reprendre le 002 avec + 14 653,60€.

Afin d'obtenir un équilibre budgétaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
Chap. 65			***002 - Excédents antérieurs reportés***		
65888	Autres charges gest° courante	14 653,60 €	OO2	Excédents antérieurs report.	14 653,60 €
	TOTAL :	**14 653,60 €**		**TOTAL :**	**14 653,60 €**

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente l'unique demande réceptionnée depuis la réunion de conseil du 25 mai 2025.

Numéro : 05/2025

Nombre de décisions de ne pas préempter : 1

IV - Compte rendu du réunion(s)

Festival Traverse ! (Sylvie VIVIER) : Une rencontre a eu lieu à Exireuil avec repérage du circuit. Comme il s'agira d'une balade contée, des bancs seront nécessaires à des points précis et la rue du Treuil devra être fermée à la circulation sur un temps court (11h/12h).

SMC (Patrick GAUTIER) : Expose le bilan 2024 avec quelques chiffres – Par an et par habitant : 62 kg d'emballage / 40 kg de verre / 135 kg d'ordures ménagères / 231 kg en déchetterie ; 36% des foyers sont équipés d'un composteur ; diminution du volume des déchets par an et par habitant entre 2019 (270kg) et 2024 (230kg) ; taux global de valorisation des déchets à 64% ; 73 agents employés par le SMC ; chiffres du CFU 2024.

Réunion de chantier / Multisports de Beausoleil (Patrick GAUTIER) : Vérification des jeux par un bureau de contrôle la semaine prochaine. Il est demandé si des poubelles et tables pique-nique doivent être commandées (hors marché). Les élus valident uniquement l'achat de poubelles en gris anthracite.

V – Questions diverses

- Programme « Action à Gain Rapide » du SIEDS : Travaux à programmer

Monsieur le maire a sollicité des entreprises pour commencer à chiffrer les éventuels travaux permettant des économies d'énergie. Il annonce quelques chiffres mais souhaite que la commission « Bâtiments et accessibilité » se réunisse prochainement afin de flécher les dossiers.

Le bâtiment multi activités pourrait être individualisé car plus important que les autres (volets roulants / éclairage / isolation / pompe à chaleur). Il sera d'ailleurs peut-être judicieux de prévoir une sollicitation de la DETR sur ce dossier plutôt que sur les travaux des Grands Ajoncs qui sera moins aidé (sans pour autant abandonner ce dernier projet, il sera juste moins subventionné).

À la mairie, les travaux pourraient se faire sur les thèmes de l'isolation et des luminaires.

À la salle des fêtes, il y aurait des points d'amélioration sur l'éclairage de la petite salle et des vestiaires ainsi que sur l'isolation (changement de certaines portes).

L'idéal serait une délibération en juillet ou au plus tard en septembre.

- Travaux aux Grands Ajoncs

La bande roulante est la propriété du Conseil Départemental et il sera difficile de solliciter des travaux importants. Le projet sera donc particulièrement orienté vers la collecte et l'écoulement des eaux pluviales ainsi que l'aménagement des trottoirs.

- FIPE (Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance)

L'étude en cours est subventionnée. Celle-ci doit permettre de déboucher sur une méthode de gestion innovante des modes de garde. Ce dossier prend du temps, est complexe et va nécessiter plus de temps et de moyens que prévu. La Commune pourrait être sollicitée pour un financement complémentaire. Le chiffrage devra être précisé avant tout engagement de la collectivité par délibération.

- Succession CORNUAU : bilan suite à la rencontre du 16 juin

Julien SEIGNEURET explique son rendez-vous avec le notaire en charge de la succession. Il est donné le détail des éléments de la succession (maison, liquidités, assurance vie) ainsi que le nombre des héritiers avec la complexité des règles de succession. En effet, le défunt avait rédigé un testament au nom de la Commune mais n'ayant pas mentionné que la Commune

l'était à titre de « légataire universel », cela change tout. Au regard de ces nouveaux éléments, les élus, qui avaient accepté cette succession, vont remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil pour un éventuel changement de décision.

- Point sur les impayés
Année scolaire 2023/2024 : 1 famille en surendettement pour 95,55€.
Année scolaire 2024/2025 : 29,15€ en novembre (1 famille) ; 249,10€ en janvier (3 familles dont 1 en surendettement) ; 518,15€ en février (9 familles) et 1 092,65€ en mars (19 familles). Pour 2024/2025, 8 saisies CAF sont en cours ainsi qu'une saisie employeur et 3 saisies d'huissier.

- Résidence privée Ammonite : point suite au rendez-vous avec Monsieur le Maire
Le gestionnaire de la copropriété ainsi que deux propriétaires sont venus en mairie afin de solliciter la collectivité, une nouvelle fois, pour reprise de la voirie. Les élus se sont déjà positionnés sur ce point le 11 septembre 2020 en précisant que cette mandature ne validerait pas cette demande.
Cette question pourra être remise à l'ordre du jour avec les nouveaux élus en 2026 mais il faudra au préalable une demande plus précise validée par l'assemblée générale des copropriétaires, des rapports de contrôle des réseaux ainsi qu'une conformité de ces derniers.

- Vidéoprotection : compte-rendu de la réunion du 18 juin
Une entreprise a été auditionnée et a présenté plusieurs devis et options. Monsieur le Maire va réunir prochainement les élus afin de prendre le temps de détailler ces propositions ; proposer un nombre de caméras et les positionnements ; étudier l'estimation financière plus finement (type de caméra, installation, raccordements électriques et éventuels travaux divers) ; savoir si d'autres entreprises seront sollicitées sur ces mêmes critères.

VI – Tour de table

Élargissement / rue de Chausseroi : La maison située au carrefour est actuellement en vente et ce serait l'occasion de solliciter l'acquisition d'une bande de terrain permettant l'élargissement du trottoir avant les feux tricolores. Aucune aide financière ne pourra être sollicitée car l'éventuel nouveau trottoir sera toujours d'une dimension non conforme aux règles d'accessibilité. L'espace piéton étant aujourd'hui presque nul, un aménagement, même non conforme, sera toujours plus sécurisé qu'actuellement.
Afin de délibérer sur ces éventuels travaux, il est nécessaire de travailler sur les coûts de ces derniers : acquisition, frais de bornage, frais de notaire, maçonnerie, trottoir, déplacement d'un poteau.

Des élus émettent différentes idées pour aménager le carrefour, rétrécir la bande de roulement, modifier les feux... Ces idées dépassent le cadre de l'élargissement d'un trottoir et demandent une expertise particulière. A revoir éventuellement.

Rue des Jonquilles : Un arbuste gêne la visibilité à la sortie de la rue et des usagers demandent à le déplacer. La demande est prise en compte mais ne sera réalisée qu'à l'automne.

Inaugurations : Les chantiers (éclairage du terrain de foot et multisports de Beausoleil) seront très prochainement terminés. Des inaugurations sont à prévoir, si possible, avant septembre.

École : Une ouverture de classe a été actée par l'Académie. Le petit algéco sera donc de nouveau utilisé.

Vitraux de l'église : Une aide financière de 3 000€ a été accordée par la Fondation du Patrimoine. Monsieur le maire inscrira donc la réalisation des travaux et l'aide financière à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Travaux de voirie à La Clavelière : Des administrés ont sollicité un élu afin de savoir si les travaux de voirie allaient s'étendre plus loin au niveau de La Clavelière car prévu sur un seul tronçon. Monsieur le maire est conscient que les voiries souffrent et nécessitent des travaux mais le linéaire est tellement long que l'on doit prioriser les besoins de l'ensemble du territoire communal.

Sanitaires / Beausoleil : Un élu souhaite savoir si le projet de remise en état des sanitaires du terrain multisports est toujours possible. Il lui est répondu qu'en l'état, la fosse septique n'est plus aux normes et le secteur est à présent en assainissement collectif. Si une remise en état est validée, il faudra créer le réseau jusqu'à la rue de Beausoleil avec une pompe de relevage. Sinon, un sanitaire autonettoyant avait été chiffré avec installation en haut de la rue de

Beausoleil (au niveau du sapin). Monsieur le maire confirme qu'il ne sera pas, dans l'immédiat, donné de suite à ce projet mais qu'il laissera la décision aux prochains élus de 2026 car tous les projets ne pourront pas être menés sur cette dernière année.

Travaux en interne par les services techniques : Pose de buses / travaux de broyage et de tonte. La semaine prochaine, les agents réaliseront les travaux de marquage au sol.
Il est demandé un entretien de la rue de Béchereau et une intervention sur un bas-côté aux Noues où de l'eau stagnerait.
Au regard de l'augmentation de la surface des espaces verts et des travaux de désherbages, très chronophages, il est constaté que les agents communaux sont débordés en avril/mai/juin. Il serait judicieux de faire évaluer la délégation de certaines tâches à un prestataire.

Kermesse de l'école : La fête est programmée vendredi prochain et l'association des parents d'élève à besoin d'aide pour monter le Tivoli au niveau du pré de l'école. L'association n'a pas trouvé d'armoire frigo pour cet évènement et sollicite la Commune pour mettre le frigo de la cantine à disposition. Les règles d'hygiène sont strictes et, si accord est donné, nécessitera du temps de ménage à la responsable cantine (désinfection du frigo, nettoyage des sols…).

Clefs / salle des fêtes : Un dysfonctionnement a été constaté sur quelques barillets. Une demande de changement a été effectuée auprès du fournisseur et un contrôle de bon fonctionnement sera réalisé à réception.

Bac de tri : Un point a été réalisé sur les conteneurs au niveau des bâtiments communaux et un grand bac jaune pour le tri a été ajouté à la salle des fêtes.

Consommables / entretien : Il a été constaté une diminution des papiers jetables suite à la mise en place de sèches main à l'école. Un agent du bâtiment de la maternelle souhaite un retour au papier car moins bruyant et nécessaire pour l'essuyage du visage des petits.

Urbanisme : Un permis de construire pour un chapiteau a été déposé ; un permis de construire modificatif (fermeture d'un préau et rénovation) ; une déclaration préalable pour du photovoltaïque sur des bâtiments agricoles existants ; nouveaux contacts pour le lotissement du Champ des blés.
Radon : Rappel de la réunion publique avec l'ARS et le CPIE de Coutières qui est fixée le jeudi 26 juin à 18h30 à la salle des fêtes d'Exireuil.

Câble téléphonique / La Sarçonnière : Le câble téléphonique est très détendu sur ce lieudit au niveau du virage et il est régulièrement, soit décroché, soit coupé. Une intervention a été demandée auprès de l'opérateur afin de le réparer plus correctement : sans succès.

SEP : La section « Remise en forme » souhaite perdurer sur Exireuil et utiliser la salle des fêtes le mardi soir.
La section « Foot » sollicite des interventions : taille des arbres près des tribunes ; ajout de terre devant les buts ; intervention sur le grillage qui pose, par endroit, des risques pour la sécurité ; arrosage de l'herbe ; installation de la lumière dans les tribunes ; homologation du terrain.

Téléthon : La Commune de Nanteuil va fêter ses 30 ans de Téléthon cette année et invite la Commune à cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-deux heures et cinquante minutes.

Le secrétaire

le maire

MAIRIE D'EXIREUIL * 79400 * DEUX-SEVRES * R.F.